



MIEUX COMPRENDRE
MIEUX INTERVENIR

Plan d'action corporatif en violence
conjugale et intrafamiliale
2010- 2012



AUTEUR

Vincent Richer

Commandant

Chef du poste de quartier 24

Mandataire corporatif en matière de violence conjugale et intrafamiliale

Service de police de la Ville de Montréal

Marc Cournoyer

Sergent conseiller Service à la communauté Nord

Adjoint au mandataire corporatif en matière de violence conjugale et intrafamiliale

Service de police de la Ville de Montréal

COLLABORATION

Isabelle Billette

Conseillère à la Section recherche et planification

Service de police de la Ville de Montréal

Pour obtenir d'autres exemplaires de ce document, veuillez vous adresser au Service à la communauté – région Nord, par téléphone, au (514) 280-7731.

Le présent document est également disponible sur le site Web du SPVM à l'adresse suivante : www.spvm.qc.ca

© Ville de Montréal

Septembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	4
Objectifs	4
Les stratégies de réalisation des objectifs	6
Thématiques prioritaires par le SPVM.....	9
La recherche.....	16
Annexe 1 - Protocoles et ententes corporatives de collaborations en vigueur	17
Annexe 2 - Principes directeurs du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale	19

AVANT-PROPOS

En 2006, la direction du SPVM adoptait en matière de violence conjugale et intrafamiliale le premier plan d'action triennal «Mieux comprendre, mieux intervenir». Réalisé par le Commandant Alain Larivière, ce plan enrichissait de manière significative les façons de faire par la mise en place d'une communauté de pratique de 55 policiers ressources VCI¹ qui provenaient d'autant d'unités différentes.

Cette communauté de pratique en violence conjugale et intrafamiliale constitue aujourd'hui une ressource d'expertise pour garantir une transmission plus efficace des connaissances et des informations pertinentes à l'ensemble du personnel du SPVM. Elle contribue également à poursuivre et enrichir les partenariats du SPVM avec les différents secteurs concernés (santé et services sociaux, éducation, justice, etc.).

Le présent plan d'action «Mieux comprendre, mieux intervenir, 2010–2012» s'inscrit en parfaite continuité avec celui de 2007–2009. Il vise à consolider cette communauté de pratique et à approfondir les liens développés avec les partenaires. Il est important de continuer à développer une synergie entre les différents intervenants et à demeurer proactifs pour s'ajuster aux réalités en constante transformation. Par exemple, ce nouveau plan continuera d'innover, notamment en mettant en place un projet d'équipe d'enquêteurs formés et spécialisés dans le traitement de ces dossiers de violence. De plus, dans le cadre des actions entreprises, une attention particulière sera accordée à tous les groupes de la population touchée par le phénomène (ex. : les enfants, les femmes, les personnes âgées, les personnes plus vulnérables, etc.).

Rappelons que la violence conjugale et intrafamiliale est une priorité pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Chaque année, le SPVM compte pour plus de 10000 d'événement en la matière². En ce qui a trait plus spécifiquement aux événements de violence conjugale sur le territoire, ils représentent un peu plus de 20% des crimes contre la personne³ et une partie importante du travail des enquêteurs⁴. Au Québec, Montréal se situe au 2^e rang des régions les plus touchées en matière de violence conjugale, avec un taux de victimisation de 333 par 100 000 habitants en 2007 (moyenne provinciale : 257 par 100 000 habitants)⁵. Quant aux drames conjugaux et passionnels à Montréal, ils comptaient pour 39,1% des homicides survenus en 2009⁶.

Avant de présenter le plan, nous tenons à souligner l'apport des nombreux employés, tant civils que policiers dans ce dossier depuis déjà plusieurs années. En continuant ainsi à développer son expertise et sa crédibilité sur le sujet, le SPVM devient un chef de file tant au niveau provincial que national. Même le ministère de la Sécurité publique le notait en 2008, «le SPVM fait figure de chef de file avec l'instauration de sa communauté de pratique VCI»⁷. Nous tenons également à souligner l'engagement des membres de la communauté de pratique qui permet au SPVM de demeurer à l'avant-garde.

OBJECTIFS

Dans le cadre deuxième plan d'action corporatif en violence conjugale et intrafamiliale «Mieux comprendre, mieux intervenir», trois grands objectifs sont ciblés. Ces objectifs

1. Violence Conjugale et Intrafamiliale

2. Source : Données du MIP.

3. Source : Données du MIP.

4. 27% des dossiers des enquêteurs de la région nord en 2008 étaient liés à des événements de violence conjugale. Source : rapport de prise de décisions, projet pilote région nord, 2008.

5. Ministère de la sécurité publique (septembre 2008) *Statistiques 2007 sur la criminalité commise dans un contexte de conjugal au Québec*, page 31.

6. Source : Section des homicides, SPVM, octobre 2009.

7. Ministère de la Sécurité publique. Rapport de l'inspectorat. 2008.

visent à continuer de prévenir et de contrer la criminalité en matière de violence conjugale et intrafamiliale, et les risques de récidives par l'intermédiaire d'une approche globale et intégrée. De plus, ils prennent en considération les principes directeurs du *Plan d'action gouvernemental québécois 2004-2009 en matière de violence conjugale*⁸.

1 Consolider et enrichir la communauté de pratique VCI

Aux cours des trois dernières années, la communauté de pratique a contribué à la mise à jour des connaissances des policiers, en regard des réalités actuelles en matière de violence conjugale et intrafamiliale et des spécificités du territoire montréalais. Elle constitue maintenant une ressource d'expertise qui permet d'assurer une transmission plus efficace des connaissances et des informations pertinentes sur le sujet au personnel de première ligne du SPVM pour ainsi les soutenir dans leur travail quotidien. Le site intranet de Campus vient les soutenir dans cette tâche. Il est un atout incontournable pour la transmission des connaissances. Par exemple, un logigramme d'intervention en violence conjugale a été élaboré avec l'équipe de Campus et celui-ci devrait faire son apparition dès le début de l'année 2010.

Dans le cadre de ce plan, les connaissances des policiers ressources VCI seront raffinées et des moyens novateurs tel que le logigramme seront utilisés pour leur transmettre de l'information et pour qu'ils puissent mieux la relayer.

2 Mettre en place un projet pilote d'enquêteurs spécialisés en matière de violence conjugale et intrafamiliale

Afin de demeurer proactifs pour contrer cette forme de criminalité et dans un souci de tirer profit des meilleures pratiques, un projet pilote d'enquêteurs spécialisés en matière de violence conjugale et intrafamiliale sera mis en place dans la région Nord. Ces derniers seront intégrés à la communauté pratique.

Ce projet d'équipe d'enquêteurs spécialisés fait suite à une visite au *Waterloo Regional Police Service*. Ce service de police a développé une unité d'enquêteurs spécialisés qui sont soutenus par des représentants de 11 groupes partenaires, tant communautaire que gouvernemental. Selon le Centre international de prévention de la criminalité (CIPC), une équipe semblable est unique au monde dans son traitement de la violence conjugale et intrafamiliale. Les enquêteurs du projet-pilote auront ainsi accès à des outils novateurs comme la grille de détection du risque d'homicide de la conjointe. De plus, un séminaire sur l'homicide conjugal sera organisé par le CRI-VIFF en collaboration avec le SPVM, cet événement d'envergure nationale sera une première au Québec. L'objectif plus spécifique de cet événement est en fait d'approfondir la compréhension de l'homicide conjugal et de promouvoir les initiatives d'intervention novatrices permettant ainsi de réduire la prévalence et l'incidence de cette problématique.

3 Créer une collectivité de pratique VCI

8. Voir l'énoncé de ces principes directeurs à l'annexe 4.

Prévenir et contrer la violence conjugale et intrafamiliale repose sur un effort collectif concerté. Les partenaires concernés par la problématique (communautaires, intervenants gouvernementaux, CAVAC, etc.) doivent être inclus dans les solutions. La communauté de pratique VCI doit donc pouvoir s'appuyer, selon les besoins, sur une collectivité de pratique composée de policiers et de partenaires (donc à une forme élargie de la communauté de pratique). Il s'agit ici de promouvoir la création d'une réelle synergie entre l'ensemble des intervenants afin que plus de réseaux formels et informels se créent entre les intervenants de différents milieux. Cette collectivité de pratique permettra notamment d'échanger sur les meilleures pratiques et parfois de résoudre des problèmes auxquelles les policiers ressources VCI sont confrontés. Dans cette perspective, les policiers ressources VCI agiront également à titre d'agent de liaison avec le CSSS de leur territoire⁹ et assureront le respect et l'application du protocole CSSS-SPVM.

LES STRATÉGIES DE RÉALISATION DES OBJECTIFS

Les stratégies de réalisation des objectifs tiennent compte des quatre axes d'intervention privilégiés au SPVM : la prévention, la répression, la communication et la recherche. Les activités réalisées toucheront systématiquement l'un ou plusieurs de ces axes selon les objectifs qui auront été déterminés.

RÉALISER DES ACTIVITÉS POUR LA COMMUNAUTÉ DE POLICIERS RESSOURCES VCI

Les policiers ressources VCI¹⁰ seront convoqués à des rencontres thématiques. Ces rencontres prendront, règle générale, la forme de courtes présentations avec conférenciers. Elles se tiendront au moins deux fois par année. Ainsi, les 6 thèmes identifiés dans le présent plan d'action pourront être couverts sur une période de trois ans. Par l'entremise de ces rencontres thématiques, les policiers ressources VCI bénéficieront d'information et de formation portant sur leurs rôle et responsabilités, ainsi que ceux de l'ensemble des intervenants intersectoriels. Des rencontres pourraient être ajoutées au besoin afin de répondre à de nouvelles priorités ou besoins qui se présenteraient.

En plus de ces présentations, différents modes de communication et outils seront mis à contribution, tant pour ces policiers que pour l'ensemble du personnel. Par exemple, il peut s'agir de capsules d'information, de la création d'un module sur CAMPUS, de la rédaction d'articles sur le sujet 1 à 2 fois par année et d'outils de sensibilisation et de prévention (ex.: aide mémoire pour les enquêteurs).

Afin de soutenir les policiers ressources VCI dans leur rôle de diffuseurs d'information à leur unité, du matériel de soutien leur sera remis ou rendu disponible après chaque rencontre thématique (ex : carnets à remettre aux victimes, liens intranet ou Internet). À l'aide de ces outils et références, les policiers ressources pourront transmettre au personnel de leur unité locale de l'information à l'occasion des conseils de gestion locale, des rassemblements, d'autres réunions ou encore d'une manière informelle.

L'acquisition de connaissances par les policiers ressources VCI repose également sur les échanges entre les participants tant internes qu'externes.

Dans certains cas, ils seront appelés à contribuer à des activités rassemblant différents membres de la collectivité de pratiques. Exceptionnellement, et en fonction des besoins, certains policiers ressources pourraient être invités à participer à des colloques en

9. Depuis 2005, les CLSC sont maintenant intégrés aux CSSS (Centres de santé et de services sociaux).

10. Voir à l'annexe 1 la description de leur profil.

matière de violence conjugale et intrafamiliale qui se tiennent annuellement, à des groupes de discussions et à des comités ad hoc. L'approbation de leur commandant d'unité sera requise.

INFORMER LES POLICIERS À DIVERS SCÉNARIOS D'INTERVENTIONS TYPIQUES

L'évaluation des besoins du personnel en matière de violence conjugale et intrafamiliale en tenant compte des priorités organisationnelles a permis d'identifier la nécessité de développer davantage les outils d'intervention des policiers.

En effet, dans ces contextes, les policiers sont souvent confrontés à des dynamiques particulières où de nombreuses tensions coexistent, rendant plus complexe l'analyse de la situation en vue d'une prise de décision. Dans cette perspective, un rapprochement sera effectué avec la communauté d'emploi de la force du SPVM afin de mieux préparer les policiers à divers scénarios d'interventions dans des situations souvent rencontrées dans des contextes de violence conjugale et intrafamiliale. Dans cette perspective, il est prévu de développer des scénarios de formation conjointement avec la communauté de pratique en emplois de la force.

CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES MÉCANISMES DE COLLABORATION

Par l'entremise des rencontres thématiques prévues dans le présent plan et d'autres activités, le SPVM entend favoriser les échanges entre les partenaires internes et externes, avec les objectifs suivants :

- Soutenir le personnel de première ligne;
- Favoriser l'établissement de liens durables entre les partenaires;
- Favoriser le transfert des connaissances;
- Identifier les bonnes pratiques et envisager la possibilité d'uniformiser certaines pratiques gagnantes;
- Consolider ou mettre en place des mécanismes de collaboration et de partenariats pour encourager les interventions globales et intégrées.

PÉRENNISER LA CONTRIBUTION DE L'ADJOINT¹¹ AU MANDATAIRE CORPORATIF

Depuis déjà trois ans, un adjoint au mandataire corporatif assure à temps plein la mise en œuvre du plan d'action et soutient le porteur corporatif du dossier au SPVM. La pérennité de son rôle est essentielle, puisqu'il assure un suivi auprès des partenaires, notamment en siégeant sur différents comités intersectoriels (ex. : Table de concertation en violence conjugale de Montréal), et qu'il agit à titre de personne-ressource tant à l'interne qu'auprès d'organismes externes qui sollicitent le SPVM sur le sujet. Par exemple, il a contribué au développement d'outils d'interventions pour les policiers, il a représenté le SPVM à divers colloque et séminaire, et il s'est assuré du suivi quant à l'évaluation des acquis auprès des policiers ressources VCI qui forme la communauté de pratique.

Son rôle est important et est d'ailleurs très apprécié par les partenaires externes qui ont maintenant un expert en contenu comme répondant dans l'organisation.

Il est néanmoins également essentiel afin de non seulement renforcer les liens avec les partenaires, mais également pour en développer de nouveau. Par exemple, en 2007, il a joué un rôle central pour que le SPVM devienne un membre du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) de

11. Voir une brève description de sa fonction à l'annexe 2.

l'Université de Montréal. Depuis, ce sont de nombreuses collaborations qui en ont découlées.

Rappelons que son rôle, s'ajoutant à celui du porteur corporatif du dossier au SPVM et celui de la communauté de pratique VCI et des partenaires externes permettent à l'organisation de non seulement demeurer à l'affût des nouvelles tendances et de maintenir la qualité de la prestation de service en cette matière, mais d'être novateur dans les façons de faire.

THÉMATIQUES PRIORISÉES PAR LE SPVM

Dans le cadre de ce plan *Mieux comprendre, mieux intervenir, 2010-2012*, six thèmes ont été identifiés et priorisés. Ils seront l'objet de rencontres et de formations au cours des trois prochaines années. Néanmoins, advenant l'identification d'une priorité, une fois la structure en place, d'autres thèmes pourront être facilement ajoutés ou repris au besoin, afin de permettre la poursuite des objectifs du plan d'action.

La préparation de guides et d'outils d'intervention à remettre à tous les policiers ressources VCI, lors de chaque rencontre, permettra de les soutenir dans leur rôle de relayeurs des informations à transmettre au personnel de leur unité d'attache. De plus, ce matériel aura comme objectif de faciliter l'intégration de nouveaux policiers ressources lors de changements de personnel.

Enfin, soulignons que des partenaires externes seront invités, à titre de participants, à certaines rencontres selon les sujets et le contenu des présentations, par souci de favoriser les échanges, la collaboration et la coordination des interventions. Parmi les invités, on peut notamment penser à des membres de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal.

Les pages qui suivent présentent chacun des thèmes ayant été identifiés comme prioritaires, et ce, dans l'ordre proposé. Les deux premiers thèmes, en l'occurrence les thèmes *La violence conjugale post séparation* et *l'évaluation du risque d'homicide*, les prépareront à comprendre toute la dynamique autour d'une séparation et comment identifier des facteurs de risque qui pourrait conduire à l'homicide. Par la suite, *la violence intrafamiliale* et *la violence conjugale chez les aînées* seront les thèmes abordés durant la deuxième année du plan d'action. Finalement, le thème de *la poly victimisation* sera abordé la troisième année, tout comme celui de *l'intervention policière en contexte de mariage forcé ou arrangé*, un phénomène émergent au Québec qui soulève parfois maintes controverses.

Chaque présentation ou activité fera l'objet d'une appréciation générale par les participants.

La violence conjugale post-séparation

OBJECTIFS

La rencontre vise à présenter ce qu'est la violence conjugale post-séparation qui regroupe toutes les formes de violence (sexuelle, psychologique, verbale, économique, spirituelle et physique) exercées par un ex-mari, un ex-conjoint ou un ex-partenaire après la séparation.

Quelques chiffres

En 1999, 172 000 Canadiennes ont subi une forme quelconque de violence après la séparation. Parmi celles-ci, 22% mentionnent que la sévérité de la violence a augmenté suite à la séparation, 40% rapportent que la sévérité est demeurée la même et 37% disent que la violence a débuté après la séparation.

SUJETS ABORDÉS

- La violence conjugale post-séparation, comment l'identifier ?
- Identifier les différentes formes de violence conjugale post-séparation : est restée la même, s'est aggravée ou a commencé au moment de la séparation.

TEMPS PRÉVU

Une demi-journée

COLLABORATEUR NÉCESSAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE

Diffuseur externe

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

L'évaluation du risque d'homicide

OBJECTIFS

Tout en revoyant certains aspects du cycle de la violence conjugale et intrafamiliale, ce thème aura comme objectif plus spécifique de mieux comprendre le risque d'homicide dans des contextes conjugaux et intrafamiliaux.

SUJETS ABORDÉS

- Cycle de la violence conjugale.
- Statistiques et portrait des homicides dans ces contextes à Montréal et au Québec.
- Principaux partenaires intersectoriels – leur mission, rôle et responsabilités (ex : Table de concertation en violence conjugale de Montréal).
- Conseils pratiques et possibilité d'un outil sous forme d'aide mémoire ou autre.

TEMPS PRÉVU

Une demi-journée.

COLLABORATEUR NÉCESSAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE

Diffuseur externe

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Présentation d'un aide mémoire en évaluation du risque d'homicide

Présence d'un invité de marque (ex : un coroner chargé des enquêtes d'homicides conjugaux).

La violence intrafamiliale

OBJECTIFS

Tout en revoyant certains aspects du cycle de la violence conjugale et intrafamiliale, ce thème aura comme objectif de présenter le portrait de ce type de criminalité sur le territoire montréalais et provincial et certains aspects du plan d'action gouvernemental, afin d'accroître les connaissances générales des participants sur la problématique. Porter un regard global sur les principaux enjeux entourant la violence conjugale et intrafamiliale est essentiel sur le plan de la compréhension des rôles et responsabilités des différents partenaires et de l'identification des différents besoins de la clientèle à desservir.

SUJETS ABORDÉS

- Cycle de la violence conjugale.
- Statistiques et portrait de la criminalité à Montréal et au Québec.
- Présentation des résultats du comité ad hoc en violence intrafamiliale DPJ/SPVM,
- Une nouvelle approche axée sur la problématique que représente l'intervention auprès d'adolescent lors d'un conflit de violence intrafamiliale. Comment prévenir, dépister et adapter nos interventions aux réalités particulières.
- Principaux partenaires intersectoriels – leur mission, rôle et responsabilités (ex : DPJ, IRD, CSSS (CAFE), Maison de jeunes)
- Conseils pratiques et possibilité d'outils de référence.

TEMPS PRÉVU

Une demi-journée.

COLLABORATEUR NÉCESSAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE

Jumelage d'un diffuseur externe à un diffuseur interne.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

La violence conjugale chez les aînées

OBJECTIFS

On sait maintenant que la violence conjugale se manifeste dans toutes les classes sociales et qu'elle peut être vécue au sein d'une relation de couple à tous les âges de la vie (Gouvernement du Québec, 1995). La récente reconnaissance de la violence conjugale chez les couples âgés comme problème social (Harbison, 1999; Mears, 2003) pose l'urgence d'une meilleure compréhension du phénomène qui sera utile à l'amélioration des stratégies déployées afin de mieux répondre aux besoins des femmes âgées.

SUJETS ABORDÉS

- À ce jour, l'intervention en matière de violence conjugale auprès des femmes plus âgées a été peu abordée. Nous aurons l'occasion des derniers résultats de recherches et d'échanger sur le sujet.
- Statistiques et portrait de la criminalité en rapport aux aînées à Montréal et au Québec.
- Présentation de *Vieillir sans violence*. Les personnes âgées sont parmi les plus vulnérables dans la société. Victimes de violence, d'abus et de négligence, elles sont souvent sans ressources pour faire face à ce phénomène. Fort de ce constat, la Fondation Docteur Philippe-Pinel et le **Réseau Internet Francophone Vieillir en Liberté** ont procédé à la réédition de la brochure *Vieillir sans violence*.

TEMPS PRÉVU

Une demi-journée.

COLLABORATEUR NÉCESSAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE

Jumelage d'un diffuseur externe à un diffuseur interne.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

La polyvictimisation

OBJECTIFS

Plusieurs recherches ont documenté les problématiques de victimisation chez les jeunes. Les enfants peuvent être la cible de plusieurs formes de négligence ou d'agressions physiques, sexuelles, psychologiques, directes ou indirectes, à l'intérieur ou à l'extérieur de leur milieu familial. L'ensemble de ces recherches se fait en général en vase clos et cette approche n'est pas sans conséquence pour la compréhension du phénomène de victimisation chez les enfants.

SUJETS ABORDÉS

- Les enfants victimes une année ont-ils plus de chance de devenir victime de nouveau l'année suivante?
- Les jeunes hautement victimisés en une année sont-ils particulièrement vulnérables à une re-victimisation l'année suivante?
- Un type de victimisation suscite-t-il de la vulnérabilité pour un autre type de victimisation?
- Quels sont les facteurs de risque pouvant mener à des conditions de hautes vulnérabilité et de persistance de victimisation, ainsi que des facteurs de résilience qui pourraient permettre aux enfants d'échapper à la victimisation?

TEMPS PRÉVU

Une demi-journée.

COLLABORATEUR NÉCESSAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE

Un diffuseur externe

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Présentation des résultats de la recherche sur la poly victimisation des jeunes au Québec.

L'intervention policière en contexte de mariage arrangé

OBJECTIFS

L'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que : « Toute personne a le droit de se marier et de fonder une famille sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. » Pour plusieurs jeunes femmes et hommes d'ici et d'ailleurs, la réalité pourrait être toute autre en raison des pressions familiales et communautaires avec lesquelles certains ont à composer en revoyant certains aspects du cycle de la clientèle à desservir.

SUJETS ABORDÉS

Le Canada s'oppose à la pratique des mariages forcés et insiste pour que tous les pays respectent leurs obligations de droit international en matière de droits de la personne en ce qui a trait au mariage libre et avec consentement. Le mariage forcé constitue une violation des droits de la personne en vertu de plusieurs instruments juridiques, y compris du droit international en matière de droits de la personne, dont le Canada est signataire.

TEMPS PRÉVU

Une demi-journée

COLLABORATEUR NÉCESSAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE

Un diffuseur externe

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Possibilité d'inviter des membres de la GRC qui travaillent sur cette problématique

LA RECHERCHE

Trois sujets de recherche sont ciblés dans le cadre du présent plan d'action :

OUTIL POUR ESTIMER¹² LES INDICES DE DANGEROUSITÉ DU CONJOINT VIOLENT

Lors du précédent plan d'action l'outil pour estimer les indices de dangerosité du conjoint violent faisait parti d'un des sujets ciblé. Celui-ci devrait voir le jour en 2010. La recherche nous a démontré qu'élaborer un outil *fiable* prend un certain temps à être réalisé mais il doit être validé avant qu'il ne soit utilisé. Un bon nombre de corps policiers dans les différentes provinces canadiennes utilisent déjà un outil pour évaluer les risques de dangerosité des conjoints violents. S'ils varient selon les besoins de chacun, l'objectif demeure le même : soit d'identifier des situations à risque, sans toutefois vouloir prédire des comportements. À cet égard, plusieurs études font état de dénominateurs communs récurrents lors d'un événement de violence conjugale. Une fois les situations à risques identifiées, l'objectif ultime consiste à appliquer un plan de prévention visant à assurer la sécurité des personnes concernées, en agissant tant auprès des victimes que des agresseurs potentiels.

Ainsi, nous sommes en étroite collaboration à l'élaboration et l'utilisation d'un tel outil, de préférence avec l'ensemble des milieux intersectoriels. Un modèle de plan de prévention devrait également accompagner cet outil afin de soutenir les utilisateurs dans l'identification des mesures de sécurité et de prévention pouvant être appliquées auprès des personnes concernées.

PRÉSENCE D'UNE ÉQUIPE PSYCHOSOCIALE DANS LES CENTRES OPÉRATIONNELS

Les policiers étant de plus en plus confrontés à des problématiques sociales variées et complexes, comme la prostitution, l'itinérance, les gangs de rue, la violence conjugale et intrafamiliale, etc., il est proposé d'étudier la possibilité d'intégrer du personnel psychosocial dans les centres opérationnels. Une expérience semblable prometteuse a déjà été réalisé au Service à la communauté EST avec la présence de membres du personnel des CAVAC (Centre d'aide aux victimes actes criminels). Ce personnel des CAVAC avait comme objectif de venir soutenir le personnel policier dans leur travail. Il s'agit donc ici d'évaluer si un tel projet ne pourrait pas être étendu à l'ensemble du territoire.

De plus, des études démontrent l'importance des interventions au moment de la crise¹³, tant auprès des victimes que des agresseurs. Donc, nous pourrions lors d'un éventuel projet pilote analyser la possibilité d'intégrer un intervenant de Pro-Gam (un organisme d'aide aux hommes violents) qui aurait un accès au prévenu de violence conjugale qui

12. Le terme *estimé* est utilisé de préférence au terme *évaluer*, en raison du fait que les professionnels de la santé sont les seuls aptes à pouvoir poser des diagnostics d'évaluation.

13. RONDEAU, Gilles, BOISVERT, Raymonde, FORNEY, Annette. *L'aide aux conjoints violents lors de l'arrestation et de la situation de crise*. Recension des écrits, CRI-VIFF, 2002.

désire obtenir ce type de soutien. Ensuite pour pourrons compter sur la collaboration du CRI-VIFF pour évaluer le projet pilote.

RÉVISION COMPLÈTE DES MODES DE FONCTIONNEMENT, DES FORMULAIRES RELIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE ET DES OUTILS INFORMATIQUES DISPONIBLES AU SPVM

Actuellement, au SPVM, huit procédures traitent directement et indirectement de la violence conjugale. De plus, un neuvième protocole devrait faire son apparition durant l'année 2010, soit le protocole sur les enfants exposés à la violence conjugale. Question d'optimiser les interventions policières en matière de violence conjugale et de s'assurer de la conformité des procédures avec le *Guide des pratiques policières*, il est recommandé de procéder à une révision complète de ces procédures. Lors du précédent plan d'action le protocole en matière de disparition a été révisé. Il s'est avéré qu'il est très ardu de réunir les différents acteurs qui sont à l'origine des protocoles c'est pour cela que le travail va se poursuivre durant les trois prochaines années. Par le fait même, cette révision aura pour effet de clarifier certains éléments qui portent à confusion dans les procédures et qui ont été à la source d'une accusation déontologique d'un membre du personnel¹⁴.

Il est également recommandé de procéder à l'étude des formulaires, officiels ou développés localement, utilisés en matière de violence conjugale et intrafamiliale, afin d'en réviser le contenu et de les standardiser.

Finalement, nous continuerons d'optimiser nos systèmes afin d'améliorer le soutien au personnel et le service à la clientèle.

. Source : Me Lyne Campeau, Division des affaires juridiques, SPVM

ANNEXE 1 – PROTOCOLES ET ENTENTES CORPORATIVES DE COLLABORATIONS EN VIGUEUR

- Programme montréalais SAUVER (Système d'assistance urgente aux victimes en réaction contre la violence conjugale).
- Protocole de collaboration en matière de disparitions (S.O.S. Violence conjugale).
- Protocole de collaboration en matière de récupération des effets personnels dont le besoin est urgent.
- Protocoles de collaboration entre les postes de quartier et les CLSC de leur secteur.
- Programme ISA (Installation de systèmes d'alarme).
- Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale.
- Protocole avec CAVAC.
- Protocole Communic-action.
- Entente de collaboration, SPVM-PRO-GAM, pour le projet des services destinés aux hommes violents « Première ligne ».
- Entente de collaboration, SPVM-Bouclier d'Athena, sur l'outil d'information « La violence nous blesse tous » destiné à la clientèle ethnoculturelle.
- Protocole enfants exposé à la violence conjugale (en vigueur hiver 2010)
- Élaborer un Protocole sur le phénomène de l'enlèvement parental

ANNEXE 2 – PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN D’ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE¹⁵

- 1 – La société doit refuser toute forme de violence et la dénoncer.
- 2 – La société doit promouvoir le respect des personnes et de leurs différences.
- 3 – L’élimination de la violence conjugale repose d’abord sur des rapports d’égalité entre les sexes.
- 4 – La violence conjugale est criminelle.
- 5 – La violence conjugale est un moyen choisi pour dominer une autre personne et affirmer son pouvoir sur elle.
- 6 – La sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants ont priorité en matière d’intervention.
- 7 – Toute intervention auprès des victimes doit être basée sur le respect de leur autonomie et reposer sur leur capacité à reprendre le contrôle de leur vie.
- 8 – Toute intervention doit tenir compte des effets de la violence conjugale sur les enfants et viser à les atténuer.
- 9 – Les agresseurs sont responsables de leurs comportements violents; l’intervention doit viser à leur faire reconnaître leur responsabilité face à leur violence et à l’assumer.

15. Québec (2004) *Plan d’action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale*.